



Climatisation copropriété

Par Iyparex

Bonjour

Je vous contact afin d'avoir l'avis d'un juriste sur la copro ou je suis.
Nous sommes plusieurs copropriétaire à vouloir une climatisation.

Lors de la dernière assemble, il y a eu un vote et voici les resultats :

- vote pour 14 copro totalisant 2756/10000
- contre 4, pour 1145/10000
- abstention 7 pour 1479/10000
- Copropriétaire absent/non représentés: 22/47 soit 4620/10000

La premiere chose que je ne comprends pas :

Sur les 25 propriétaires present et ayant voté, 14 vote pour, soit plus de la moitié des personnes présentes. Mais surtout il y a que 4 copropriétaires qui se sont exprimé contre et c'est eux qui l'emporte.

Je ne comprends pas comment cela est possible.

De plus, les terrasses balcon, sont des parties communes mais à jouissance privative

Dans la mesure ou :

Les balcons/terrasses sont à jouissance exclusives

Qu'il existe maintenant des climatisations sans bloc exterieur

L'installation n'implique aucune fixation aux murs extérieurs de l'immeuble.

A t on le droit de faire installer ces nouvelles climatisations sans demander l'avis d'une assemblé de copro?

Je vous remercie pour votre aide.

Bonne journée

Xavier

Par Rambotte

Bonjour.

Vous ne précisez pas à quelle majorité était soumise cette résolution (article 24, 25, 26).

On imagine que c'est celle de l'article 25.

Il faut la majorité de tous les tantièmes, y compris des absents. Les Pour ne totalisent pas 5001.

Ils ne totalisent pas non plus 3334 (un tiers), donc il n'y a pas de second vote à la majorité de l'article 24.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La majorité se calcule sur les tantièmes, pas sur le nombre de personnes.

Il fallait un total de 5 001/10 000 pour emporter le vote positif.

Si vous voulez installer une climatisation sans bloc extérieur (ce n'est pas nouveau et c'est très bruyant), il faut quand même prévoir une évacuation de l'air chaud. Si vous ne voulez pas garder une fenêtre ouverte (?), il faudra bien un "trou" dans le mur ou dans une des vitres.

Avez-vous pensé à faire isoler votre immeuble ? Il y a aussi des aides de l'Etat pour les copropriétés, avec des prêts à taux zéro, et des subventions. Proposez une rénovation thermique qui profitera à tous, été comme hiver.

Par lyparex

Merci à tous pour vos réponse. Cela m'a grandement aidé